

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL

de

L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

Journal des Soldats Blessés aux Yeux

SOMMAIRE

Fin de Vacances

Informations

Transports : Lettre de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre à M. le Ministre des Travaux Publics — Légion d'Honneur. — A la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle — Entre nous — Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Aveugles de Guerre du Finistère du 5 Juillet 1934 — Cotisations 1934 — Souscription pour le buste Brioux — Avis divers — Liste des Donateurs

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal 160-31

82606

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

† M. Eugène BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.
M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil
M. le colonel FABRY, ancien ministre.
† M. le général BALFOURIER;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss Grace HARPER;
Miss Winifred HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. Samuel MILBANK;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
† M. VALLERY-RADOT;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

Fin de vacances

MAISONS DE REPOS

Elles apparaissent bien agréables, ces vacances de 1934, venant après un début d'année plutôt sombre où bien des choses semblaient incertaines. Elles nous apportent le repos et, pensons-nous, l'oubli de bien de dissensions.

Dans les maisons de repos de l'U.A.G., c'est la même affluence que les années précédentes : à Franceville, tout est pris depuis le début de juillet jusqu'au 15 septembre. On profite du terrain récemment annexé à la propriété et, malgré l'année si sèche, on n'a pas manqué d'eau.

A Sainte-Maxime, ce fut même un nombre inusité d'occupants qui séjournèrent au début de l'été dans le délicieux « Manestou ». Plus de trente personnes formèrent là une petite colonie qui battait tous les records du nombre jusque-là enregistré à Sainte-Maxime.

Quant à nos appartements de Vals et de Vichy, ils ont été retenus depuis longtemps et doivent donner, nous n'en doutons pas, satisfaction à nos camarades.

En somme, les vacances se poursuivent pour le plus grand bien de tous, mais il faut déjà penser au retour et surtout au travail qui nous attend. Les parents doivent penser aux études ou à l'avenir de leurs enfants ; les dirigeants de l'U.A.G. au sort de leurs camarades.

LE STATUT DES GRANDS INVALIDES

La plus importante préoccupation qui se présentera dès la rentrée sera, en effet, l'établissement de ce Statut des Grands Invalides dont nous avons déjà entretenu nos camarades.

Commencées le 13 juillet dernier, les réunions de la Commission, qui doit mettre sur pied ce Statut, ont continué jusqu'à la fin juillet et

ont nécessité, pendant ce court laps de temps, six séances pour déterminer, premièrement ce qu'est un grand invalide et deuxièmement quels seront les bénéficiaires du Statut.

Sur la première question, les membres de la Commission ont pu se mettre d'accord sur la définition suivante :

Un grand invalide, dont les blessures mettent l'intéressé dans un état physique tel qu'il est reconnu nécessaire de lui attribuer le coefficient d'aide. Ce seront les experts qui, bien entendu, apprécieront les cas où le coefficient d'aide doit être accordé. Sur le deuxième point, une grande divergence de vue a lieu parmi les membres de la Commission dont certains veulent donner un sens trop restrictif aux paroles prononcées par M. le Président du Conseil quant à la désignation des bénéficiaires des dispositions à venir. Les deux délégués de l'Union ont participé à toutes ces discussions et, tout en montrant de la pondération dans leurs demandes, n'ont pu accepter qu'une catégorie soit faite parmi les mutilés qui doivent profiter du Statut.

De nombreux camarades nous ont déjà demandé des renseignements sur les modifications que ce travail apportera au régime de nos pensions et, notamment, sur les avantages que nous pouvons en tirer. Nous répondrons à ces camarades que ce Statut est, d'abord, une doctrine confédérale qui prévoit une réorganisation de nos allocations et surtout une réadaptation des barèmes susceptibles de nous donner au total une rémunération dont des chiffres approximatifs ont été indiqués au moment de notre Assemblée générale. Or, ce barème reste à établir : le coefficient de répercussion qui, on le conçoit, doit être très fort pour nous, n'est pas encore déterminé.

Devons-nous compter immédiatement sur des taux de pension ainsi fixés ? Il faut que toutes nos propositions soient acceptées par la Commission, le Gouvernement et le Parlement. Pouvons-nous assurer que ces améliorations ne seront pas apportées en deux temps, par exemple ? Nous sommes en plein travail, mais de toutes façons, nous comptons sur une très sérieuse augmentation de nos modestes ressources, afin qu'une fois pour toutes, des grands mutilés comme nous soient mis à l'abri des soucis matériels de l'existence. C'est dans ce sens que les représentants de l'U.A.G. travaillent et travailleront à l'établissement du barème.

Le Bureau, dès la rentrée, en réfèrera à son Conseil d'administration qui étudiera cette question importante en plein accord avec ses délégués.

NOTRE MAISON

Pendant ce temps les préparatifs d'exécution de notre Maison n'ont pas connu le chômage des vacances et nous pouvons en donner ici quelques nouvelles comme nous l'avions promis. Les travaux de démolition du vieil immeuble sont terminés, laissant la place nette pour bâtir la maison neuve entre cour et jardin. Les plans en ayant été définitivement arrêtés, de nombreux entrepreneurs ont été sollicités pour soumissionner à l'adjudication des divers travaux, ce qui nous donne une grande sécurité à tous les points de vue.

La Commission s'est réunie, le 17 août, pour prendre connaissance des propositions adressées par les entrepreneurs au nombre d'une dizaine par corps de métier, ce qui représente un sérieux travail d'examen. Malgré la chaleur accablante de la mi-août, M. de Traversay et nos camarades Bois, Fauvel, Noireaux et Satgé, assistés de l'architecte, M. Sezille, ont pris connaissance des soumissions qui nous avaient été adressées sous plis cachetés. Plusieurs lots de travaux principaux, tels que maçonnerie, terrassement, étanchéité, plomberie, etc., ont été adjugés à de sérieuses maisons, ce qui nous permettra de commencer incessamment les travaux d'édification.

Nous allons avoir bientôt le plaisir de voir s'élever notre « Maison » ; nous assisterons au progrès des travaux, et en ferons part à mesure à nos camarades qui, de chez eux, pourront suivre la réalisation de l'œuvre commune.

H. AMBLARD.



INFORMATIONS

TRANSPORTS

**Lettre de la Confédération Nationale des Anciens Combattants
et Victimes de la Guerre à M. le Ministre des Travaux Publics**

MONSIEUR LE MINISTRE,

A plusieurs reprises, le Bureau de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre a appelé votre attention sur les facilités qu'il serait équitable d'accorder, sur tous les transports par route, aux pensionnés de guerre ainsi qu'aux personnes accompagnant les Aveugles et les Grands Invalides.

Le 24 mai dernier, sous le timbre « Direction Générale des Chemins de fer et des Routes, 3^e Bureau », vous avez bien voulu nous faire observer que des décrets, récemment parus à l'*Officiel*, approuvaient divers contrats passés avec des services de transport par automobile sur route ; ces contrats prévoyaient des réductions aux pensionnés de guerre. Mais, ajoutiez-vous, il n'est pas toujours possible d'imposer l'adoption de tarifs de faveur à des entreprises qui ne disposent, le plus souvent, que de moyens financiers peu importants.

Nous nous permettons, monsieur le Ministre, de revenir sur une question qui nous paraît grave et urgente.

D'après des renseignements d'une valeur indiscutable qu'il nous a été donné de recueillir, les réseaux se proposeraient de fermer à l'exploitation une grande partie de leurs lignes secondaires et bon nombre de gares de moyenne importance sur les lignes principales, laissant à des services privés de transport sur route le soin d'assurer le service public dont lesdits réseaux étaient jusqu'à présent concessionnaires.

Par ailleurs, les entrepreneurs des services d'autobus seraient pratiquement libres de la fixation de leurs prix et prétendraient n'avoir à consentir aucune réduction de tarif aux victimes de guerre qui en bénéficieraient sur les lignes des grands réseaux d'intérêt général.

Il ne vous échappera pas, monsieur le Ministre, que des citoyens, qui ont déjà suffisamment payé de leur personne et ne peuvent, en aucune manière, être tenus pour responsables des difficultés dans lesquelles se débattent les grands réseaux, ne doivent pas, de ce fait, avoir à supporter de nouveaux sacrifices.

Nous ajouterons que si les avantages en matière de tarif de transport, dont bénéficiaient les victimes de la guerre, par application de l'article 9 de la loi du 29 octobre 1921, n'étaient pas maintenus sur l'ensemble des services remplaçant les chemins de fer, il y aurait là une contradiction avec la volonté formelle du législateur.

Celui-ci, en effet, a expressément spécifié, notamment lors du vote de la loi de juillet 1933, prévoyant la possibilité d'apporter certaines modifications au régime des chemins de fer, qu'il ne devait résulter des modifications éventuelles du tracé des lignes et du mode d'exploitation aucune diminution des obligations des réseaux vis-à-vis des bénéficiaires de l'article 9 de la loi du 29 octobre 1921.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien intervenir d'urgence pour que le droit des victimes de guerre au bénéfice d'un tarif réduit soit toujours sauvegardé lorsque, par application d'un accord de coordination, un service privé sera substitué au service actuel du chemin de fer.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

Le Secrétaire Général par intérim :
A. PIERENS.

Légion d'Honneur

Par décret du Ministère des Pensions du 13 juillet, paru au *Journal Officiel* du 18 juillet 1934, est nommé au grade de chevalier, dans l'Ordre de la Légion d'honneur, Bois (Eugène, Henri), administrateur de l'Union des Aveugles de Guerre, Médaille militaire.

Nos plus vives félicitations.

Au *Journal Officiel* du 29 juillet 1934, publiant le décret du 24 juillet, sont promus :

Au grade d'officier :

D'ARNAUD-GUILHEM (Jean), ancien caporal au 4^e Régiment de Tirailleurs indigènes.

FITAS BOUBECKEUR (Oul Mohamed), ancien soldat au 2^e Régiment de Tirailleurs.

GAUTHIER (Edmond, Emile, Théophile), ancien soldat au 5^e Bataillon Colonial du Maroc.

GROMELLE (Roger, Emile, Léopold), ancien soldat au 2^e Régiment d'Artillerie de Campagne.

LE SIN (Jean-Marie), ancien soldat au 271^e R. I.

LUC (Camille, Félix), ancien soldat au 120^e R. I.

NOTELET (Raymond, Eleuthéric, Arthur), ancien soldat au 125^e R.I.

PELERIN (Henri, André, Pierre), ancien soldat au 125^e R. I.

VEYRAT (Jean, François), ancien soldat au 104^e R.I.

VIARD-GAUDIN (Marie, Jean-Baptiste), ancien soldat au 297^e R. I.

**A la Confédération Nationale
des Anciens Combattants et Victimes
de la Guerre**

M. Maurice de Barral, prié par ses camarades de la « France Mutualiste » de prendre la Direction générale des services de cette importante Société, actuellement en pleine réorganisation, a accepté.

Il a, en conséquence, remis à la disposition du Conseil d'administration de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre son mandat de secrétaire général intérimaire. Le Conseil a désigné pour le remplacer M. A. Pierrens, des Fonctionnaires Anciens Combattants.

M. de Barral conserve son poste de secrétaire général adjoint.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} juillet et le 31 août, la somme de 24.479 fr. 25, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	3.900 »
Allocations décès	11.100 »
Allocations Caisse Maladie	9.479 25

Il y a lieu d'ajouter à ces 24.479 fr. 25, une somme de 56.200 francs pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner vingt demandes, dont trois n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE-NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Corbel, de La Cour-en-Etables (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur septième enfant, Jeanine, née le 14 juillet 1934.

Notre camarade et Mme Gallet-Vast, de Candas (Somme), nous font part de la naissance de leur fils, André, né le 15 juillet 1934.

Notre camarade et Mme Backert (Auguste), d'Ergersheim (Bas-Rhin), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, Marie-Gérard, né le 19 juin 1934.

Notre camarade et Mme Tourneux, de Marly-Gomont (Aisne), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Ginette, née le 9 juillet.

Notre camarade et Mme Alix Pelletier, de Vevy (Jura), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Jacqueline, née le 21 juillet 1934.

Notre camarade et Mme Jannot, de Paris, nous font part de la naissance de leur fille, Lucie, née le 12 juillet 1934.

Notre camarade et Mme Bénéat (Yves), de Plounevez-Lochrist (Finistère), nous font part de la naissance de leur fils, Joseph, né le 28 juillet 1934.

Notre camarade et Mme Abderrahman Ben Saad, de Laghouat, nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Embarka, née le 1^{er} août 1934.

Notre camarade et Mme Marot, de Casteljaloux (Lot-et-Garonne), nous font part de la naissance de leur petite-fille, née le 30 juin 1934, à Marmande.

Notre camarade et Mme Morlet, de Laval-sur-Tourbe (Marne), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Francine, née le 2 août 1934.

Notre camarade et Mme Dupuis (Joseph), d'Yvetot (Seine-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fille, Monique, née le 8 août 1934.

Nous adressons nos sincères félicitations aux jeunes parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Charrier (Mathurin), de Clisson (Loire-Infér.), nous fait part du mariage de son fils, Edgar, avec Mlle Suzanne Crochet.

Notre camarade Poulet (Emile), d'Arques (Pas-de-Calais), nous fait part de son mariage avec Mlle Marie-Louise Tabary, qui a été célébré le 19 mai 1934.

Notre camarade Dufourc (Jean), de Saint-Rémy (Dordogne), nous fait part de son mariage avec Mme veuve Hubert, qui a été célébré le 15 juillet 1934.

Notre camarade Rosant, de Franleu (Somme), nous fait part de son mariage avec Mme veuve Ternisien, qui a été célébré le 2 août 1934.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Coulon (Henri), de L'Isle-Adam (Seine-et-Oise), décédé le 1^{er} août 1934, à l'âge de cinquante-deux ans.

Né le 27 décembre 1882, à Villeneuve (Aube), soldat au 82^e d'Artillerie lourde, notre camarade fut blessé, le 24 novembre 1917. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, il laisse une veuve et deux enfants.

Notre camarade Gleye (Louis), de Toulouse (Haute-Garonne), décédé le 19 juillet 1934, à l'âge de quarante et un ans.

Né le 27 janvier 1893, à Aubin (Aveyron), soldat au 2^e Génie, notre camarade fut blessé à Beauséjour, le 25 juillet 1915. Réformé à 150 %, article 10, pour cécité, Gleye était décoré de la Médaille militaire. Il laisse une veuve et un enfant.

Notre camarade Emeric (Louis), de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), décédé le 31 juillet 1934, à l'âge de trente-neuf ans.

Né le 28 février 1895, à Rodez (Aveyron), soldat au 15^e R. I., notre camarade fut blessé le 20 septembre 1917, à Mort-Homme. Réformé à 130 %, article 10, Emeric était décoré de la Médaille militaire et de la Légion d'honneur. Il laisse une veuve et un enfant.

Notre camarade Pesauté (Jules), de Loison (Pas-de-Calais), décédé le 13 août 1934, à l'âge de cinquante-six ans.

Né le 17 juillet 1878, à Lens, victime civile de guerre, notre camarade fut blessé le 17 février 1917, à Lens. Réformé à 140 %, article 10, il laisse une veuve.

Notre camarade Janet (Joseph), de Sagnemorte (Haute-Loire), décédé le 8 août 1934, à l'âge de quarante-neuf ans.

Né le 31 mai 1885, à Lyon (Rhône), notre camarade fut blessé, le 8 mai 1918, à Hangard (Oise). Réformé à 200 %, article 10, pour cécité et amputation des deux avant-bras, Janet était titulaire de la Médaille militaire et de la Légion d'honneur. Il laisse une veuve et deux enfants.

Notre camarade Cottin (Jean), du Blondeau, commune d'Isenay (Nièvre), décédé le 16 août 1934, à l'âge de soixante et un ans.

Né le 3 juin 1873, à Saint-Léger-de-Fougeret (Nièvre), soldat au 64^e R. I., notre camarade fut réformé en janvier 1915 à 100 %, article 10, pour cécité. Il laisse une veuve et un enfant.

Notre camarade Clément (Yves), d'Eyeie-Armel, par Quimper (Finistère), décédé le 9 août 1934, à l'âge de cinquante et un ans.

Né le 2 septembre 1883, à Cloars-Fouesnant (Finistère), soldat au 2^e Colonial, notre camarade fut blessé à Miraucourt (Marne), le 5 octobre 1914. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, titulaire de la Médaille militaire et de la Légion d'honneur, il laisse une veuve et trois enfants.

De la femme de notre camarade Dumont (Maurice), de Frais-Marais, Douai (Nord), décédée le 12 juillet 1934, à l'âge de quarante et un ans.

Du père de notre camarade Le Treust (Pierre), de Tremeven (Côtes-du-Nord), décédé le 23 juin, à l'âge de soixante et onze ans.

Du père de notre camarade Barday, d'Aigueperse (Rhône), décédé le 11 août 1934, à l'âge de soixante-treize ans.

Du beau-père de notre camarade Hervoir, de Paris, décédé le 24 juillet 1934, à l'âge de quatre-vingt et un ans.

Du beau-père de notre camarade Hutin, de Suresnes (Seine), décédé le 4 août 1934, à l'âge de soixante-douze ans.

Du frère de notre camarade Pardanaud, de Paris, décédé le 8 août 1934, à l'âge de cinquante ans.

De la mère de notre camarade Pagenel, de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), décédée le 9 août 1934.

De la mère de notre camarade Quinquis, de Kerfunteun (Finistère), décédée le 1^{er} août, à l'âge de soixante-dix ans.

Du beau-père de notre camarade Quinquis, de Kerfunteun (Finistère), décédé le 27 août, à l'âge de soixante-quinze ans.

De la sœur de notre camarade Baudoin, de Deuil (Seine-et-Oise), décédée le 2 septembre, dans sa quarante-septième année.

De la femme de notre camarade Frère, de Rouen (Seine-Inférieure), décédée le 5 septembre, à l'âge de quarante-deux ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée Générale des Aveugles de Guerre
du Finistère du 5 Juillet 1934, à la Mairie de Landerneau

Sont présents : Le Cocq, Kromer, Deniel, Le Lann, Prigent, Bénéat, Jung, Bellec, Quéré, Bouguen, Coat, Kérangal, Le Borgne, Laurent, Kerrien, Barbier, Férézou, Kerneis, Sibiril, Kaigre (trésorier), Piton (commissaire aux comptes).

L'U.A.G. est représentée par son vice-président Favret.

Excusés : Péron, Garrec.

Pouvoirs à Lecocq : Masson (René), Lavolé, Castel, Gohiec.

Pouvoirs à Sibiril : Nicolas, Guillou, Le Borgne, Argouach, Verdelet.

Le Cocq, président, ouvre la séance à dix heures trente ; il remercie les camarades présents à l'Assemblée, remercie particulièrement Favret qui, accompagné de Decoëne, n'a pas hésité à faire un si long voyage pour être aujourd'hui parmi nous.

Le Cocq demande à Favret de bien vouloir accepter la présidence de la réunion. Favret accepte et dit tout le plaisir qu'il a à se trouver parmi ses camarades du Finistère, puis il invite l'Assemblée au travail.

Le Trésorier et le Commissaire aux comptes donnent lecture du compte financier, qui est adopté à l'unanimité.

A la demande des camarades, Favret prend la parole et parle longuement du projet de Statut des Grands Invalides, de la pension envisagée pour cécité complète, de la modification apportée à l'article 12 et des démarches faites par l'U.A.G., les amputés et les grands invalides près de la Commission des Finances de la Chambre, qui est favorable au Statut, ainsi que la Confédération.

Une motion est déposée par Le Cocq et Sibiril ; elle est approuvée par tous les camarades.

Motion.

« Les camarades du Finistère, satisfaits de l'exposé du camarade Favret concernant le Statut des Grands Invalides, adressent leurs encouragements au Bureau et au Conseil d'administration de l'U.A.G. pour faire aboutir prochainement cette légitime revendication. »

Puis, à la demande des camarades, Favret donne des explications sur la Maison de l'Aveugle, ce qu'elle sera, comment elle fonctionnera et sur les travaux entrepris.

A la demande de Sibiril, Favret parle des améliorations apportées à la Caisse Maladie, ainsi que de la modification apportée à la Caisse Décès.

On passe ensuite à la nomination du Conseil d'administration. Tous les administrateurs sortants sont maintenus dans leurs fonctions et aucune modification n'est apportée dans la composition du Bureau.

Président : Le Cocq.

Secrétaire : Sibiril.

Trésorier : Kaigre.

Commissaire aux comptes : Piton.

Membres : Prigent, Kerneïs, Bénéat.

A midi, on se trouve à nouveau réunis à l'Hôtel de Bretagne. L'animation et la plus grande camaraderie règnent pendant le repas. On termina par des chansons et des danses.

On se sépara à l'heure des trains en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Le Secrétaire : SIBIRIL.

Départementale du Finistère

Exercice 1933-1934

En caisse au 30 juin 1933.....	3.329	10
Don Audren	50	»
Subvention départementale	25	»
Frais de l'Assemblée générale.....	650	75
Bouquet au Monument des Morts (Assemblée générale)	50	»
Bouquet au Monument des Morts (11 nov.)..	40	»
Frais de correspondance.....	24	»
Déplacement des administrateurs.....	110	»
Intérêts	92	75
	854	75
	3.496	85
En caisse à ce jour.....	2.642	10

Brest, le 31 juillet 1932.

Le Trésorier : L. KAIGRE.

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Laurent (E), 10 fr. — Pialoux, 20 fr. — Boucq, 15 fr.

Cotisations pour l'année 1934

Poussard, Godard, Mithouard, Pialat, Vandewoorde, Lambert (R.), Talmard, Feilgerolles, Cardaliaguet, Barde, Soulié, Dargegen, Mauny, Ursat, Cadé, Petit (A.), Durand (R.), Joseph (E.), Muller (J.), Chomarat, Arnault, Michaud (R.), Miniou, Saint-Yves, Brailly, Rouméas, Mangold, Michel (R.), Pelerin, Gary, Debeaurain, Ganneau, Ballay, Abouharham, Montfort, Baudouin, Marinèche, Gloaguen, Sautter, Serdobel, Sigault (rachat), Le Bis.

Souscription pour le buste Brioux

Nous publions, ci-après, la huitième liste des souscriptions reçues :

Gouny, 10 fr. — Cailleau, 10 fr. — Mlle Maupoix, 35 fr. — Soulié (M.), 10 fr. — Michaud (R.), 10 fr. — Ganneau, 10 fr. — Roillet, 10 fr. — Société des Ateliers d'Aveugles, 100 fr. — Mercier (R.), 10 fr. — Saint-Amans, 10 fr. — Menetrez, 5 fr. — Schneider, 10 fr.

Avis divers

Nous informons nos camarades d'Alger que, sur l'intervention de notre camarade Mariani, M^e Michaut, notaire, 1, rue Colbert, à Alger, a décidé de faire abandon de ses honoraires pour tous les actes qui seront établis, dans son étude, par les camarades.

Nous remercions vivement notre camarade Mariani de son heureuse intervention et nous adressons également nos sincères remerciements à M^e Michaut pour son geste généreux.

Notre camarade Lambert, 15, rue de Belfort, à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), serait acheteur d'un tandem en bon état, avec cadre pour femme à l'avant. Faire offre.

Notre camarade Georges Briffaut, rue du Docteur-Carrère, à Esternay (Marne), ayant sa femme impotente, serait heureux de trouver une femme de ménage, seule, qui serait logée, couchée, nourrie chez lui, pour lui donner des soins, ainsi qu'à sa femme.

Mme veuve Simion (Lucien), femme de notre camarade décédé, demeurant 2, place Vauban, à Avallon (Yonne), prendrait une fillette ou deux comme pensionnaires. S'adresser directement à Mme Simion.

Mme veuve Lecoq (Joseph), femme de notre camarade décédé, demeurant route Nationale, Porte d'Etampes, à Arpajon (Seine-et-Oise), prendrait chez elle un Aveugle de Guerre ou grand invalide pour lui donner tous les soins nécessaires à son état.

T. S. F.

Le camarade Fautsch nous prie de faire connaître aux camarades qui désirent acheter un poste de T.S.F. avec ou sans pick-up, de qualité supérieure, présentant toute garantie, qu'il peut leur faire obtenir une remise spéciale, avec des prix défiant toute concurrence.

S'adresser à la Maison Dupré, 175, avenue Girardot (près de la Porte de Montreuil), Paris, ou au camarade Fautsch, 186, boulevard Galliéni, à Fontenay-sous-Bois.

Liste des Donateurs

M. Roman, à Charols (Rhône), 20 fr. — Mme Gaulon, au Parc-Saint-Maur (Seine), 10.000 fr. — Mme Condamine, à Nice (Alpes-Maritimes), 6 fr. — Mme Luck, à Londres, 510 fr. — Mme Zula Crosse, à Paris, 100 fr. — Société Avignonnaise d'Electricité,

50 fr. — Mme Kahn, à Louveciennes (Seine-et-Oise), 20 fr. — Mme Mesnier, La Rochelle, 20 fr. — Anonyme, transmis par la Mairie de Longwy, 100 fr. — M. Pech, à Bénid-Mered (Algérie), 50 fr. — Divers, 4.219 fr. 15.

Dons avec affectation spéciale pour la création de la " Maison des Aveugles de Guerre "

Commune de Capendu (Aude), 50 fr. — Commune d'Oued-Athenia (Algérie), 75 fr. — Caisse d'Epargne de Laon, 600 fr. — Notre camarade Cluzeleau, 11 fr. — Commune de Céret (Pyrénées-Orientales), 200 fr.



TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, NOIREAUX.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : BARDoux, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. le baron DE TRAVERSAY, Président;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente;
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président;
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union »;
Mme DU BOS;
Mme BROQUIN;
M. Marcel BLOCH;
M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY;
M. CHEPPER;
M. Pierre CHÉROT;
Mme CHEVALIER;
Mme Francis DE CROISSET;
Mlle JALAGUIER;
Mlle D'HERBEMONT;
Mme HENRI;
Mme KALT;
Mme L'EVESQUE;
Mme LÉVY-WEIS;
M. MAYER;
Mme MEYER;
Mme MUS;
M. PASCAI

